PROGRESSIVE PARTY OF SAN ANDREAS

— STATUTS LÉGAUX —



ÉDITION DU 7 OCTOBRE 2025

1. MANIFESTE DU PARTI

Nous, membres du Parti Progressiste de San Andreas, croyons fermement en la puissance de la démocratie, en l'égale dignité de chaque individu, et en la nécessité de progrès pour bâtir une société plus juste, plus humaine et plus prospère. Nos racines plongent dans l'histoire glorieuse de notre nation, et notre vision est celle d'une Amérique grande par sa diversité, son innovation, et sa détermination à affronter les défis du XXIe siècle avec courage et intelligence.

Le Parti Progressiste de San Andreas s'engage à bâtir un avenir où chaque citoyen pourra vivre dans la dignité, la liberté, et la prospérité. Notre combat est celui de l'humanisme éclairé, de la justice sociale, et de la grandeur nationale. Ensemble, nous ferons de San Andreas, et de l'Amérique, des terres de progrès, d'espoir, et de grandeur pour tous.

Le Parti Progressiste s'attache à être un grand parti de gouvernement, dans le sillage des gouverneurs Price (2018-2019), Harder (2019), Peterson (2019-2022) et Marshall (2022). Il promeut l'exemplarité et la dignité de ses membres et de ses représentants. L'amateurisme est un fléau à combattre, pour pouvoir porter haut les aspirations de changement et de rayonnement.

- **Justice sociale**

Nous nous engageons à combattre toutes les formes d'inégalités et de discriminations. L'accès à une éducation de qualité, à des soins de santé universels, et à des opportunités économiques doit être garanti pour chaque citoyen, quel que soit son origine, sa religion, ou son genre.

Le droit à un salaire décent, à des conditions de travail justes et à un logement abordable est non négociable. Nous luttons pour une répartition équitable des

richesses, car une société prospère est une société où chacun a les moyens de réussir.

- **Liberté, droits et démocratie**

Nous défendons les libertés fondamentales qui sont le socle de notre démocratie : liberté d'expression, de religion, et de choix. Chaque individu doit avoir le droit de vivre selon ses convictions et de participer pleinement à la vie de la société.

Nous croyons en un gouvernement transparent et responsable, où les citoyens ont le pouvoir de contrôler les décisions qui impactent leur vie. La lutte contre la corruption et l'abus de pouvoir est une priorité. Raviver la vie politique est une priorité absolue, pour le gouvernement comme pour le peuple qui doit pouvoir compter sur des représentants engagés et compétents.

- **Économie durable et alternative**

Le Parti Progressiste s'engage à promouvoir une économie forte et dynamique, fondée sur l'innovation, la recherche et le développement. Nous croyons en la nécessité d'investir dans les technologies vertes, les infrastructures modernes, et l'éducation pour garantir une croissance durable.

Les petites entreprises, moteur de notre économie, doivent être soutenues et encouragées. Nous croyons en une économie de marché régulée, où l'État joue un rôle actif pour prévenir les abus et protéger les intérêts des citoyens. Le modèle d'une économie par le haut, tirée par de grandes firmes impersonnelles, est combattu : nous croyons en une économie par le bas, qui redonne sa place aux entreprises modestes et authentiques qui respire la petite, la belle Amérique.

- **Environnement et développement durable**

La protection de notre environnement est un impératif moral et économique. Nous nous engageons à lutter contre le changement climatique, à préserver nos ressources naturelles, et à promouvoir des modes de vie durables.

Nous croyons en la nécessité de développer des énergies renouvelables et de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. L'avenir de notre planète et de nos enfants dépend de notre capacité à agir dès maintenant.

Le Parti Progressiste dénonce la vision anthropocentriste consistant en la relégation au second plan de la faune et de la flore, et en l'accaparement des ressources naturelles au profit de l'espèce humaine. Nous défendons l'harmonie de tous les êtres vivants, et l'inversion de la logique de la préservation de la nature en reconnaissant aux animaux leurs droits sur leur propre territoire.

- **Sécurité et défense**

Le Parti Progressiste est attaché à la sécurité de nos citoyens et à la défense de notre nation. Nous croyons en une politique de défense forte et respectueuse des droits humains. Nous rejetons la peine de mort et à tous les traitements cruels, au profit d'une justice exemplaire, plus ferme et professionnelle.

La sécurité intérieure ne doit pas sacrifier les libertés civiles. Nous croyons en une approche équilibrée qui protège les citoyens tout en respectant leurs droits. Nous croyons en une police de proximité, attachée à des missions de service public et plus seulement de répression.

2. LE BUREAU EXÉCUTIF

2.1 - Rôle du Bureau exécutif

a) Le Bureau exécutif (BE) est l'organe décisionnel suprême du parti. Il fixe les orientations politiques du parti, en assure le fonctionnement et le rayonnement. Le BE délibère les motions et traite les affaires du parti.

b) Le Bureau exécutif est la seule instance habilitée à investir des candidats pour les élections locales et nationales (élections du gouverneur, du lieutenant-gouverneure, du procureur général, et sénatoriales). Les modalités d'investiture appartiennent au président.

2.2 - Président du parti

a) Le président est le plus haut responsable et représentant du parti. Il acte les décisions, répartit le travail, gère les ressources, et dispose de tous les droits dans la limite des attributions collégiales dévolues au Bureau exécutif. Le président exécute les motions exécutives et coordonne le travail du Bureau.

b) Le président du parti est responsable des ressources meubles et immeubles du parti, dont le siège social du parti.

c) Le président dispose des finances du parti avec transparence.

d) Dans le cas d'une co-présidence, les deux présidents se partagent toutes les responsabilités et sont tenus de soumettre au scrutin du BE toute décision non consensuelle dans l'intérêt du parti.

2.3 - Composition du Bureau exécutif

a) Le Bureau peut être composé selon deux configurations :

- Configuration A : 1 président, et 2 à 4 vice-présidents
- Configuration B : 2 co-présidents, et 1 à 3 vice-présidents

b) Le BE doit être comprendre entre 3 et 5 membres.

c) Les vice-présidents peuvent être affectés à des responsabilités spécifiques (trésorerie, communication, etc.) sur décision du président.

2.4 - Élection du Bureau exécutif

a) Les membres du Bureau exécutif sont élus pour un mandat de six mois lors d'une convention biannuelle à laquelle peuvent participer tous les adhérents.

b) Le Bureau est élu au cours d'un scrutin de liste majoritaire à deux tours. Si aucune liste ne reçoit plus de la moitié des suffrages lors du premier tour, un second tour est organisé dans la foulée entre les deux listes arrivées en tête au premier tour.

c) Pour être recevable, une liste doit :

- Avoir été déclarée à la présidence du parti au plus tard 15 jours avant la convention ;
- S'appuyer sur l'une des deux configurations reconnues par le parti (cf. 2.3) et y faire correspondre autant de noms d'adhérents que de sièges à pourvoir ;
- Avoir publié une profession de foi au plus tard 7 jours avant la convention.

d) Tous les adhérents sont éligibles. Tous les membres du Bureau exécutif sont rééligibles. Aucune sanction d'inéligibilité ne pourra être prise par le Bureau exécutif.

e) La convention doit se tenir dans les 15 jours suivant la publication de la date. La passation de pouvoir entre les Bureaux doit avoir lieu dans les 7 jours suivant la convention.

f) En cas d'égalité au scrutin de la convention nationale, un tirage au sort public est organisé.

2.5 - Vacance d’un siège du Bureau exécutif

a) En cas de décès, de démission ou d’exclusion du président, un vice-président est désigné par le Bureau exécutif pour le remplacer. En cas d’égalité au sein du Bureau exécutif, une motion est soumise sans délai à l’ensemble des adhérents. Le nouveau président exerce les fonctions jusqu’à la fin du mandat courant.

b) En cas de décès, de démission ou d’exclusion d’un vice-président, un adhérent est désigné par le Bureau exécutif jusqu’à la fin du mandat courant.

c) Le Bureau exécutif peut démissionner collégialement et convoquer une convention nationale à tout moment, par le vote d’une motion exécutive au ⅔ approuvée par le président.

d) Le Bureau peut être censuré par ⅘ des adhérents, via le dépôt d’une motion pétitionnaire auprès du président du parti. La censure entraîne la convocation d’une convention nationale à laquelle sont éligibles les membres du Bureau sortant.

2.6 - Motions exécutives

a) Est une motion exécutive toute proposition émanant du Bureau exécutif ou adressée à ce dernier par des adhérents, et visant à amender les statuts du parti, à modifier son organisation, ou à redéfinir ses principes et orientations officielles.

b) Le président enregistre les motions et les soumet au vote du Bureau exécutif. La majorité absolue est requise. Les scrutins sont publiés aux adhérents seulement si un membre du Bureau exécutif en fait la demande.

c) Toute motion soutenue par au moins 3 adhérents doit obligatoirement faire l'objet d'un vote public du Bureau.

d) Une motion exécutive visant à l’élection d’un Bureau ou l’investiture d’un candidat à une élection est dite “motion électorale”.

e) Le président du parti peut ordonner qu’une motion exécutive soit soumise aux adhérents en-dehors d’une réunion publique du parti, et seulement si les deux motions précédentes ont été soumises au vote du Bureau seulement.

2.7 - Investiture de candidats et de sénateurs

a) Le parti peut investir un candidat aux élections locales et nationales.

b) L’investiture est, par défaut, réservée à l’appréciation du Bureau sous forme d’une motion exécutive.

c) Le Bureau peut décider, par une motion exécutive, de soumettre l'investiture au vote des adhérents, de deux façons possibles :

- En convoquant une convention nationale ;
- En organisant un vote électronique.

d) Dès lors que le scrutin est convoqué, ses modalités et son caractère décisif ne sont plus contestables.

e) Seul un adhérent du parti peut recueillir l'investiture du parti.

f) Les sénateurs sont investis par un comité d'investiture composé des membres du Bureau et des candidats à l'élection du gouverneur et du lieutenant-gouverneur, en procédant à un vote pour chaque investiture

2.8 - Comités du parti

a) Le Bureau exécutif peut, par motion exécutive, créer, modifier ou supprimer des comités internes au parti dont il fixe les compétences, l'organisation et les conditions d'existence.

b) Les comités existants sont insérés dans la liste ci-après jusqu'à leur dissolution :

- Comité électoral, chargé des campagnes électorales
- Comité d'investiture des sénateurs

3. ÊTRE MEMBRE

3.1 - Adhésion

Tout résident de San Andreas peut formuler une demande d'adhésion au parti. Les demandes d'adhésion sont enregistrées et contrôlées par le Bureau exécutif.

3.2 - Résiliation

Tout adhérent du parti peut résilier son adhésion à tout moment et sans condition, après avoir averti le Bureau exécutif. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé.

3.3 - Sanctions et exclusion

a) Le Bureau exécutif peut sanctionner voire exclure un adhérent du parti, sans compensation ni préavis.

b) Le Bureau prononce les sanctions à la majorité absolue. Il ne peut pas exclure l'un de ses propres membres sans le vote des adhérents (voir 3.3-c et 3.3-d)

c) Le président du parti peut être exclu si ⅔ des adhérents, dont deux vice-présidents (ou le co-président et deux vice-présidents), émettent une pétition dans ce but.

d) Un vice-président du parti peut être exclu dans les mêmes conditions qu'un adhérent.

3.4 - Cotisations

a) La cotisation hebdomadaire des adhérents est de 25$.

b) La cotisation hebdomadaire des élus étiquetés au PPSA est de 250$. Cette cotisation ne se cumule pas avec une autre cotisation.

4. RÉUNIONS PUBLIQUES

4.1 - Convention Nationale du Parti (NC)

a) Est une convention nationale toute réunion publique du parti comportant une motion électorale visant à l'élection d'un Bureau exécutif ou, si le Bureau exécutif l'ordonne, à la désignation d'un candidat à une élection locale ou nationale.

b) Des motions exécutives peuvent être discutées et votées au cours d'une convention, en marge d'une élection. Leur examen est assuré par le Bureau sortant, dans les conditions prévues pour une assemblée générale du parti.

c) La convocation d'une convention est assurée par le Bureau exécutif.

d) Le lieu de la convention est déterminé par le Bureau exécutif. Les conventions portent le nom du lieu où elles se tiennent.

e) L'organisation et le déroulement des conventions sont gérées par le Bureau, et notamment par le président du parti.

4.2 - Assemblée Générale du Parti (AG)

a) Est une assemblée générale du parti toute réunion publique du parti ne contenant pas de motion électorale.

b) Le Bureau exécutif peut convoquer une assemblée générale du parti à tout moment sur décision du président. En assemblée générale de parti, toutes les motions présentées sont délibérées.

c) L’assemblée générale permet au Bureau de solliciter l'avis des adhérents sur des mesures importantes telles que la révision des statuts fondamentaux. L'ordre du jour des réunions est publié par le Bureau exécutif au plus tard 3 jours avant l’assemblée générale.

5. RÉVISION DES STATUTS

5.1 - Conditions de révision

Les statuts sont révisés par motions exécutives ou, si le Bureau le désire, par un suffrage ouvert aux adhérents.

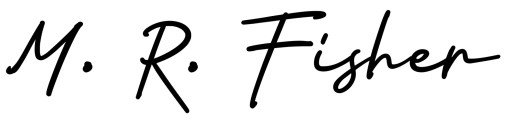
Le 22 août 2024, à Los Santos

Signatures :

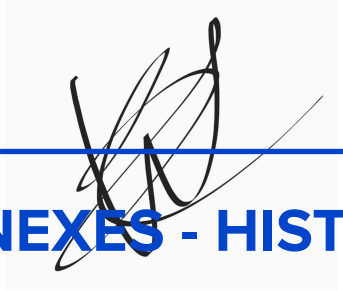
Theresa Peterson, présidente



Matthew Russell Fisher, vice-président



Max Washington, vice-président



ANNEXES - HISTORIQUE DU PARTI

Liste des bureaux successifs

- 1er Bureau dit “Fondateur” : Co-présidents Fondateurs Theresa Peterson et Dorsey Crawford (14 juin 2024 - 23 juillet 2024)
- 2e Bureau : Présidente Theresa Peterson, Vice-présidents Matthew R. Fisher et Max Washington (23 juillet 2024 - 29 janvier 2025)
- 3e Bureau : Présidente Theresa Peterson, Vice-présidents Derek Marshall, Matthew R. Fisher, Juan Carlos Reyes et John Tanner (29 janvier 2025 - 11 mai 2025)
- 4e Bureau : Président Matthew R. Fisher, Vice-présidents Derek Marshall, Juan Carlos Reyes et John Tanner (12 mai 2025 - 7 octobre 2025)
- 5e Bureau : Président Kirk Alvarez, Vice-présidents Derek Marshall et Juan Carlos Reyes (7 octobre 2025 -)

Liste des conventions nationales

- **Convention de Paleto Bay** (7 octobre 2024) : désignation des candidats pour les élections générales de novembre 2024
- **Première convention de l’Université de Los Santos** (2 avril 2025) : désignation des candidats pour les élections générales de mai 2025
- **Deuxième convention de Los Santos** (7 octobre 2025) : désignation des candidats pour les élections générales de novembre 2025 et renouvellement du BE

Liste des élus du parti

- Dorsey Crawford, 50e Gouverneur de San Andreas (2024-2025)
- Theresa Peterson, 56e Lieutenant-gouverneure, 1ère présidente du Sénat (2024-2025)
- Roni Bond, 42e Procureur général (2024)

- Derek Marshall, 51e Gouverneur de San Andreas (2025)

- Matthew Russell Fisher, 57e Lieutenant-gouverneur, 2e président du Sénat (2025)

Liste des sénateurs du parti

1ère Législature (juillet-novembre 2024)

- Lewis Hazard, 1er sénateur de Davis (*décédé en cours de mandat*)
 - Daniel Scott, 2e sénateur de Davis (succession de L. Hazard le 30/08/24)
- Thomas Jones, Unique sénateur de Mirror Park
- Juan Carlos Reyes, 1er sénateur de Downtown
- Derek Marshall, 1er sénateur de Richman, *chef du groupe au Sénat*
- Matthew Russell Fisher, 1er sénateur de Sandy Shores
- John Tanner, 1er sénateur de Vinewood
- Max Washington, 1er sénateur de Del Perro

2e Législature (novembre 2024 - mai 2025)

- Juan Carlos Reyes, 1er sénateur de Downtown
- Derek Marshall, 1er sénateur de Richman, *chef du groupe au Sénat*
- Matthew Russell Fisher, 1er sénateur de Sandy Shores
- Max Washington, 2e sénateur de Vinewood
- Kirk Alvarez, 3e sénateur de Davis
- Axel Forster, 2e sénateur de Del Perro
 - Owen Williams, 3e sénateur de Del Perro (à partir du 22/01/2025 ; décédé en cours de mandat)

3e Législature (mai - novembre 2025)

- José Humberto, 3e sénateur de East Los Santos
- Dorsey Crawford, 2e sénateur de Sandy Shores
- Juan Carlos Reyes, 1er sénateur de Downtown, *chef du groupe au Sénat*
- Kirk Alvarez, 3e sénateur de Davis

4e Législature (novembre 2025 - mai 2026)

- José Humberto, 3e sénateur de Sandy Shores
- Derek Marshall, 6e sénateur de Paleto Bay
- Juan Carlos Reyes, 1er sénateur de Downtown
- Kirk Alvarez, 3e sénateur de Davis